



Public Safety
Canada

Sécurité publique
Canada

ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Solliciteur général
Canada

Solicitor General
Canada

QUELQUES TENDANCES DE LA JUSTICE PÉNALE CANADIENNE

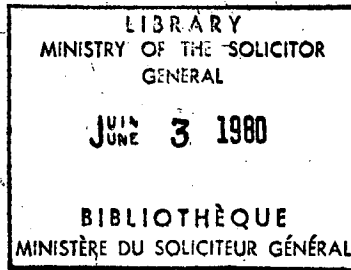
Préparé pour la Conférence fédérale/
provinciale des ministres responsables
de la justice pénale, Ottawa,
octobre 1979

DATE DUE

LOWE-MARTIN CO. INC. 1169-5RG

IIV
7315
.A6
04
1979
c.2

Selected trends in
Canadian criminal justice.



QUELQUES TENDANCES DE
LA JUSTICE PÉNALE CANADIENNE

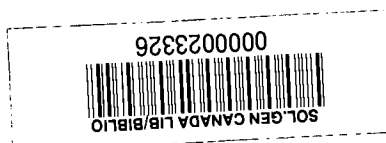
Préparé pour la Conférence fédérale/
provinciale des ministres responsables
de la justice pénale
Ottawa

octobre 1979

Copyright of this document does not belong to the Crown.
Proper authorization must be obtained from the author for
any intended use.

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

- Pour toute question et tout commentaire, prière de s'adresser à la Division de la recherche, ministère du Solliciteur général du Canada.
- On peut se procurer des exemplaires additionnels à la Division des communications, ministère du Solliciteur général du Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0P8.



INTRODUCTION

Au cours des dernières décennies, les problèmes de la criminalité et le fonctionnement de la police, des services juridiques, des tribunaux et des services correctionnels sont devenus des plus complexes. Les opérations de ces systèmes ne sont connus que partiellement par les 100,000 employés de la justice pénale, les 23,000 délinquants des établissements, et les Canadiens qui viennent en contact avec le système - quand ils appellent la police, reçoivent des sommations ou sont arrêtés.

Toutefois, il y a une masse croissante d'information sur le problème de la criminalité, sur ses conséquences pour les victimes et sur le fardeau qui en résulte pour la justice pénale. En outre, il existe des données plus nombreuses sur le rendement du système de justice pénale. Mais il reste encore de nombreuses lacunes dans nos connaissances, et de nombreux désaccords se manifestent quant à la signification des données connues.

Le présent rapport montre certaines des tendances de la justice pénale au Canada, tendances qui devraient se matérialiser dans les années 1980. Les tableaux et les graphiques ont été choisis afin d'en donner un aperçu global. Chacun est fondé sur un ensemble étendu de connaissances auxquelles les responsables de l'élaboration des politiques n'ont pas toujours facilement accès. Afin d'aider le lecteur, les points saillants sont mis en relief au-dessous de chacun des graphiques et tableaux. La matière du rapport est répartie en quatre sections:

- . La criminalité et ses répercussions
- . Cas traités dans le processus de justice pénale
- . Dépenses et nombre de cas de la justice pénale
- . Efficacité de la justice pénale, attente du public et évolution au cours des dix prochaines années.

La première section montre une augmentation des infractions contre les biens et des crimes de violence au cours des dix dernières années. Bien qu'une partie de l'augmentation soit peut-être due à une meilleure déclaration de la criminalité par la police et éventuellement à une plus grande dénonciation du crime par le public, les Canadiens continuent de courir davantage le risque d'être victimes d'une infraction contre les biens que d'un crime de violence. Ils risquent également davantage d'être victimes de crime aujourd'hui qu'il y a dix ans.

La deuxième section traite du nombre de cas qui ne font jamais l'objet de la considération du système de justice pénale. Plus d'un tiers des crimes légalement qualifiés de graves n'est jamais signalé à la police, et seule une faible portion de la victimisation criminelle aboutit à une arrestation. Seule une faible proportion des cas dénoncés aboutit à une condamnation ou à une peine d'emprisonnement. Néanmoins, le nombre des Canadiens en prison semble augmenter lentement, en particulier au niveau provincial, et il semble exister une hausse sensible du nombre de personnes renvoyées sous garde dans l'attente de leur procès.

L'information que renferme la troisième section se concentre sur la hausse des dépenses. En 1977, les services de police ont absorbé près de \$280 des

\$365 que la famille canadienne moyenne a payés en impôt pour des services de justice pénale à tous les paliers de gouvernement. Bien que le foyer canadien moyen ait dépensé six dollars au titre de l'aide juridique en matière criminelle, une proportion de moins de \$1 a servi à l'indemnisation directe des victimes. Les Canadiens dépensent beaucoup plus qu'il y a dix ans tant au titre des services policiers que des services correctionnels.

La quatrième section montre les possibilités de répression du crime dans les années 1980. Les tendances internationales de la recherche sur l'efficacité mettent sérieusement en doute la mesure dans laquelle il sera possible de réduire la criminalité ou d'améliorer le sentiment de sécurité du public en mettant en oeuvre de plus grandes ressources pour la police et les services correctionnels de la même manière que par le passé. Cette section, toutefois, indique plusieurs secteurs prometteurs qui se dégagent des travaux de recherche et où des petits investissements sont susceptibles d'entraîner des effets relativement importants.

La plupart des tendances que montre ce rapport continueront vraisemblablement au cours de la prochaine décennie. Il semble également que les préoccupations actuelles visant à restreindre les dépenses dans le secteur public continueront de se faire sentir.

Bien que ce rapport ait cherché seulement à réunir un certain nombre de données assez accessibles à des fins d'information, on espère que ce bref aperçu facilitera l'identification des grands problèmes de la justice pénale, problèmes dont il faudra s'occuper dans les années 1980.

TABLE DES MATIÈRES

<u>Section 1</u>	<u>Page</u>
<u>TENDANCES DE LA CRIMINALITÉ ET LEURS RÉPERCUSSIONS</u>	
1.1 Index des infractions avec violence et des infractions contre les biens déclarés par la police, avec nombre de personnes accusées, en taux par 100,000 habitants, Canada, 1968-1977	6
1.2 Index des infractions avec violence déclarées par la police, et personnes accusées en taux par 100,000 habitants, Canada, 1968-1977	8
1.3 Nombre et taux de quelques infractions criminelles par 100,000 habitants, Canada, 1977	9
1.4 Taux d'homicide par 100,000 habitants comparé au suicide, aux accidents de la circulation automobile et à d'autres morts accidentelles, Canada, 1972-1975	10
1.5 Illustration des effets du crime au Canada, avec torts et pertes causées par les voies de fait et l'introduction par effraction	11
1.6 Index comparatifs des infractions avec violence déclarées par la police par 100,000 habitants, Canada-U.S.A. 1965-1977	12
 <u>Section 2</u>	
<u>TENDANCES DU NOMBRE DE CAS TRAITÉS DANS LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE</u>	
2.1 Diagramme montrant la réduction du nombre de personnes au cours des diverses étapes du processus de justice pénale	14
2.2 Diagramme montrant la suite donnée aux infractions à différents paliers du processus de justice pénale	15
2.3 Nombre d'adultes et d'adolescents accusés d'infractions figurant à l'index du crime, par sexe, Canada, 1968-1977	16
2.4 Personnes incarcérées dans les établissements de correction pour adultes, en taux par 100,000 habitants, Canada, 1967-1976	17
2.5 Pourcentages des prisonniers renvoyés sous garde avant le procès, 1972, 1974 et 1977, Canada et Angleterre	18
2.6 Population pénitentiaire masculine de 1968 à 1978, avec deux prévisions allant jusqu'en 1988	19
 <u>Section 3</u>	
<u>TENDANCES DES DÉPENSES ET DU NOMBRE DE CAS TRAITÉS DANS LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE</u>	
3.1 Dépenses au titre de différents services de justice pénale, Canada, 1977-1978	21

3.2	Dépenses de la police, des tribunaux et des services correctionnels Canada, 1961-1962 à 1977-1978	22
3.3	Dépenses dégonflées de la justice pénale fédérale, par Canadien, 1961-1977	24
3.4	Policiers par 1,000 habitants, Canada, Etats-Unis, Royaume-Uni, 1962 et 1976	25
3.5	Personnel de la police et de la sécurité privées, par 1,000 habitants: Ontario, 1969 et 1978	26
3.6	Personnel des pénitenciers, population carcérale et rapport détenu-personnel, Canada, 1966-1967 et 1978-1979	27
3.7	Dépenses fédérales moyennes par détenu et par libéré conditionnel, 1968 et 1978	27
3.8	Rapport détenu-personnel et dépenses des établissements de correction, Canada et Etats-Unis, 1977	28
3.9	Dépenses et personnel par délinquant, avec délinquants par 100,000 habitants, Canada, 1977 et Etats-Unis, 1976	29

Section 4

TENDANCES DE LA RECHERCHE EN MATIÈRE DE JUSTICE PÉNALE, TENDANCES DE L'OPINION PUBLIQUE, ET ÉVOLUTION

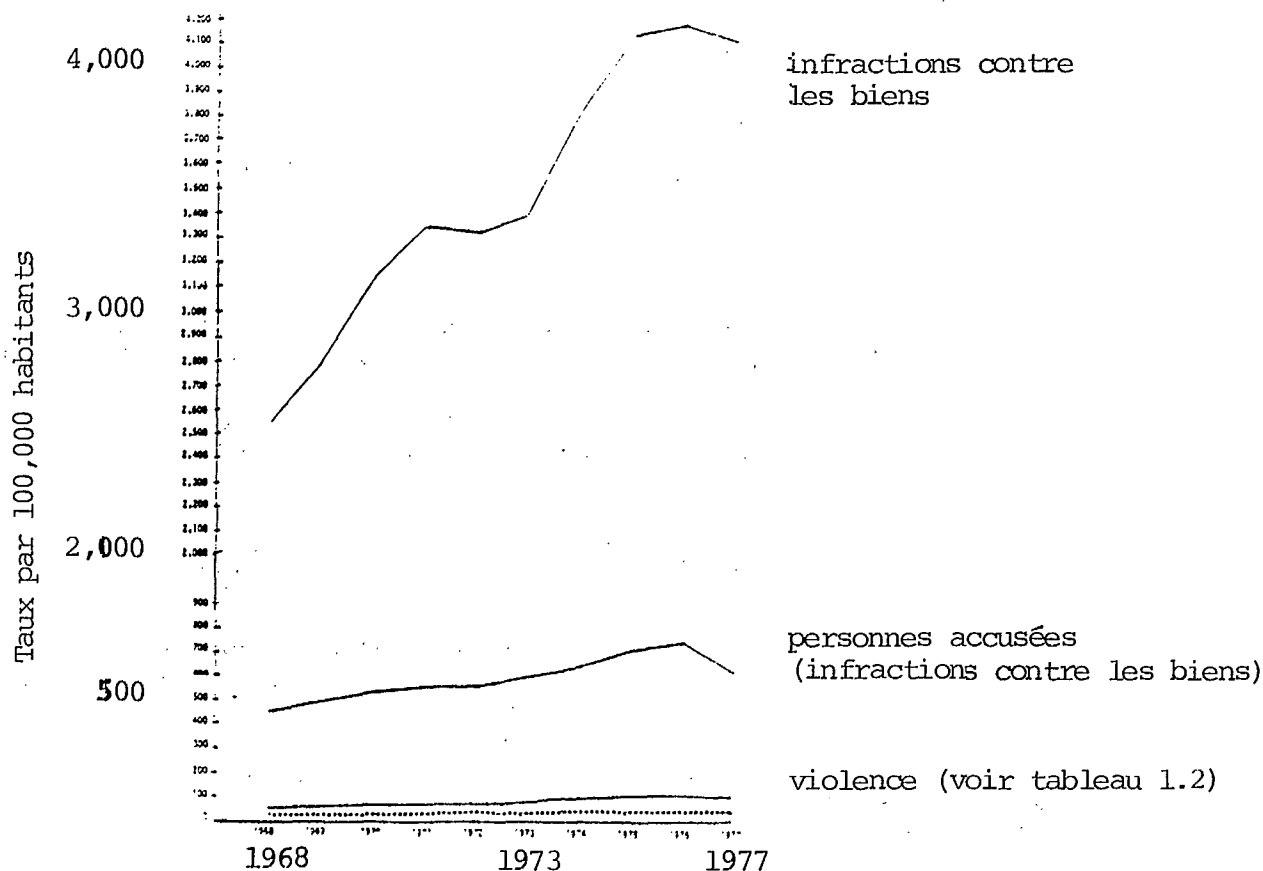
4.1	Tendances internationales de la recherche en matière de justice pénale	31
4.2	Certaines indications de l'opinion publique canadienne relativement à la justice pénale	34
4.3	Périodes d'évolution de la justice pénale canadienne	36
4.4	Hypothèses concernant l'évolution de la criminalité et de la justice pénale dans les années 1980	38

Section 1TENDANCES DE LA CRIMINALITÉ ET LEURS RÉPERCUSSIONS

- | | | |
|-----|---|----|
| 1.1 | Index des infractions avec violence et des infractions contre les biens déclarés par la police, avec nombre de personnes accusées, en taux par 100,000 habitants, Canada, 1968-1977 | 6 |
| 1.2 | Index des infractions avec violence déclarées par la police, et personnes accusées en taux par 100,000 habitants, Canada, 1968-1977 | 8 |
| 1.3 | Nombre et taux de quelques infractions criminelles par 100,000 habitants, Canada, 1977 | 9 |
| 1.4 | Taux d'homicide par 100,000 habitants comparé au suicide, aux accidents de la circulation automobile et à d'autres morts accidentelles, Canada, 1972-1975 | 10 |
| 1.5 | Illustration des effets du crime au Canada, avec torts et pertes causées par les voies de fait et l'introduction par effraction | 11 |
| 1.6 | Index comparatifs des infractions avec violence déclarées par la police par 100,000 habitants, Canada-U.S.A. 1965-1977 | 12 |

1.1

INDEX DES INFRACTIONS AVEC VIOLENCE ET DES INFRACTIONS CONTRE LES BIENS
DECLARÉS PAR LA POLICE, AVEC NOMBRE DE PERSONNES ACCUSEES, EN TAUX PAR
100,000 HABITANTS, CANADA, 1968-1977



N.B.: -Les infractions avec violence comprennent ce qui suit:
meurtre, homicide involontaire, tentative de meurtre,
coups et blessures, vols qualifiés, et viol.

-Les infractions contre les biens comprennent: introduction
par effraction vol et vol de véhicules à moteur.

-Les personnes accusées comprennent les adultes et les
jeunes.

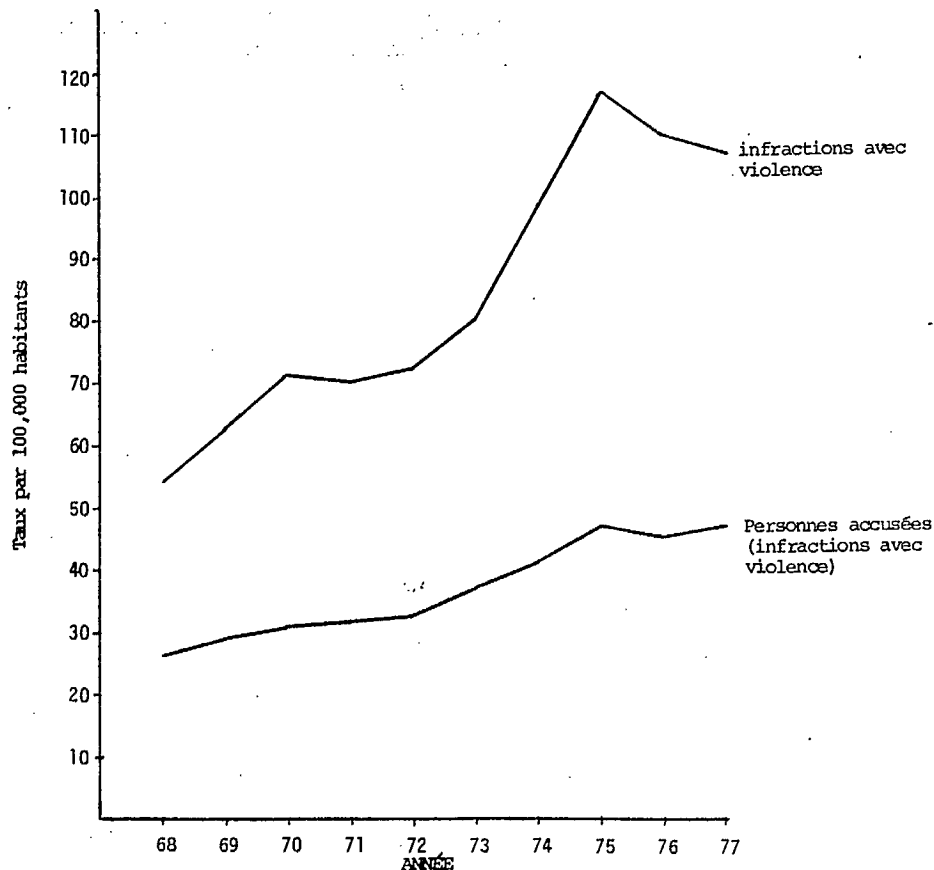
- Le taux des infractions déclarées contre les biens a augmenté de façon marquée de 1968 à 1977.
- Les taux de crimes de violence déclarés demeurent très bas en comparaison des taux d'infraction contre les biens (voir tableau 1.2 pour plus de détails).
- Relativement peu de personnes sont accusées en comparaison du nombre d'infractions.
- La hausse du nombre d'infractions peut être due à la proportion accrue de la population dans les zones urbaines et à l'intérieur du groupe d'âge de 15 à 29 ans. Le nombre de ces infractions peut aussi avoir augmenté en raison de la facilité d'accès d'un plus grand nombre de marchandises et de l'application de meilleures méthodes de déclaration de

la criminalité par les services policiers.

Source: Statistique Canada, Statistiques de la criminalité (Police), -
1968-1971;

Statistiques de la criminalité et de
l'application des règlements de la
circulation, 1972-1977.

INDEX DES INFRACTIONS AVEC VIOLENCE
DECLAREES PAR LA POLICE, ET PERSONNES
ACCUSEES EN TAUX PAR 100,000 HABITANTS,
CANADA, 1968-1977



- Le taux déclaré des crimes de violence a augmenté de façon marquée de 1968 à 1977.
- Le rapport des personnes accusées d'infraction est plus élevé dans le cas des crimes de violence que dans celui des infractions contre les biens (voir tableau 1.1).
- Les augmentations peuvent être dues au chiffre accru de la population dans les groupes d'âge de 15 à 29 ans, ainsi qu'à des méthodes améliorées de déclaration par les services de police.

Source: Statistique Canada, Statistiques de la criminalité (Police), - 1968-1971;

Statistiques de la criminalité et de l'application des règlements de la circulation, 1972-1977.

NOMBRE ET TAUX DE QUELQUES INFRACTIONS
CRIMINELLES PAR 100,000 HABITANTS,
CANADA, 1977

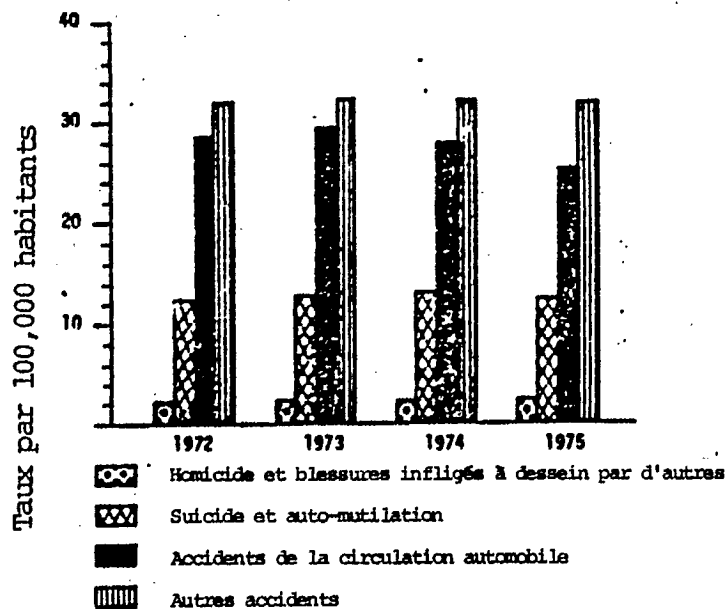
Infraction criminelles	Nombre	Taux
<u>TOTAL DES INFRACTIONS AVEC VIOLENCE</u>	<u>24,833</u>	<u>106.8</u>
Meurtre	624	2.7
Homicide involontaire coupable	78	0.3
Tentative de meurtre	684	2.9
Coups et blessures	2,070	8.9
Viol	1,886	8.1
Vol qualifié	19,491	83.8
<u>TOTAL DES INFRACTIONS CONTRE LES BIENS</u>	<u>955,732</u>	<u>4,109.5</u>
Introduction par effraction	270,659	1,163.8
Vol de + et de - de \$200.	600,821	2,583.4
Vol de véhicules à moteur	84,252	362.3

N.B.: Cet index est fourni seulement à titre d'illustration. En sont exclus, par exemple, des infractions assez répandues du point de vue numérique, comme des voies de fait, les infractions d'ordre sexuel et les fraudes.

Le taux des infractions avec violence choisi, même celui des moins graves, est bien inférieur au taux des infractions contre les biens de caractère grave.

Source: Statistique Canada, Statistiques de la criminalité et de l'application des règlements de la circulation, 1977.

TAUX D'HOMICIDE PAR 100,000 HABITANTS COMPARE AU SUICIDE,
AUX ACCIDENTS DE LA CIRCULATION AUTOMOBILE ET A D'AUTRES
MORTS ACCIDENTELLES, CANADA, 1972-1975

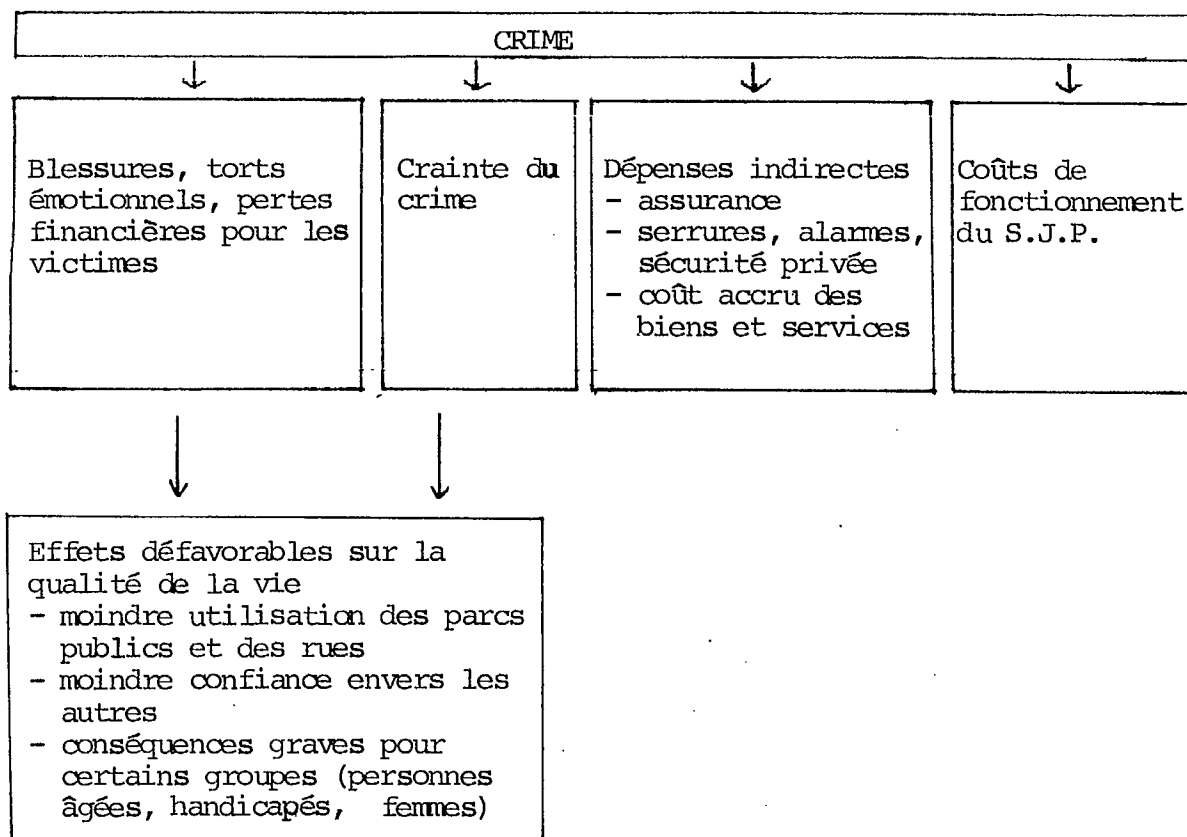


De loin, les accidents d'automobiles sont la cause la plus importante de décès parmi les morts non naturelles.

Source: Statistique Canada, Causes de décès.

ILLUSTRATION DES EFFETS DU CRIME AU CANADA, AVEC TORTS ET PERTES
CAUSÉES PAR LES VOIES DE FAIT ET L'INTRODUCTION PAR EFFRACTION

- Aperçu global des répercussions du crime pour la société



- Les effets du crime sur les catégories particulières de victimes sont mis en lumière par les conclusions préliminaires de deux études réalisées à Toronto et à Vancouver.

Dans le cas des voies de fait, environ:

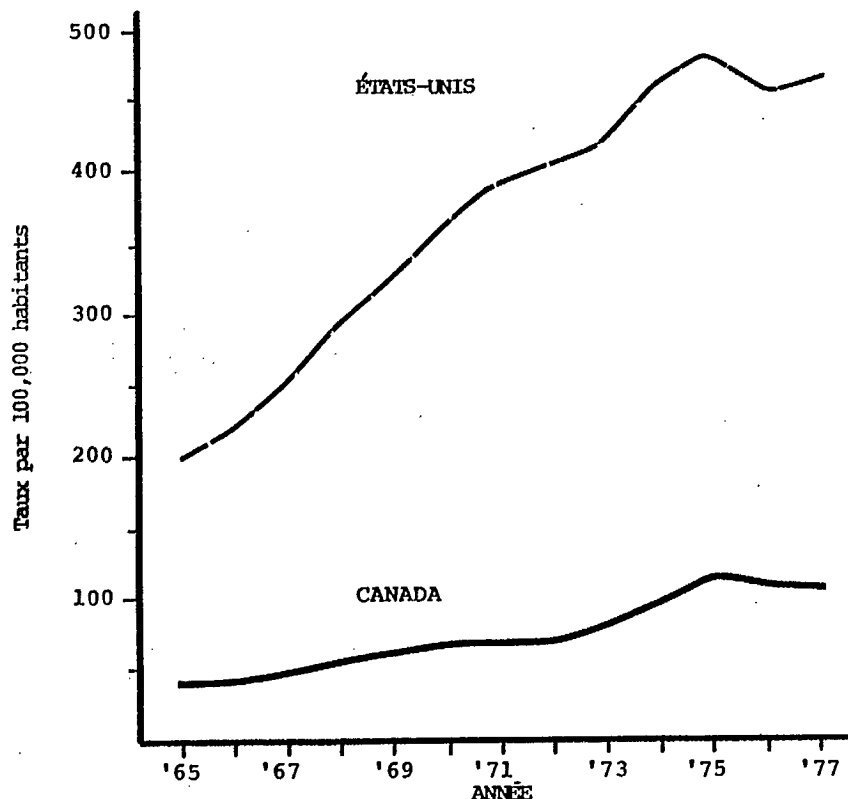
- une personne sur douze a besoin de soins médicaux
- 3 victimes sur 4 n'ont pas été blessées
- une personne sur quatre a été blessée mais n'a pas eu besoin de soins médicaux.

Dans le cas de l'introduction par infraction, environ:

- 1/3 des cas entraînaient des pertes de plus de \$200.
- 1/3 des cas entraînaient des pertes de moins de \$200.
- 1/3 des incidents n'entraînaient pas de pertes.

On estime qu'il s'est produit au Canada, en 1977, de 100,000 à 300,000 cas de voie de fait et de 270,000 à 450,000 cas d'introduction par infraction. Sur la foi de ces estimations, il y aurait eu 8,000 à 24,000 cas de voie de fait nécessitant des soins médicaux et de 90,000 à 150,000 cas d'introduction par infraction entraînant des pertes de plus de \$200.

N.B.: Ces données ont trait au tort physique seulement et non au traumatisme d'ordre émotionnel. Les données sur les voies de fait s'appliquent seulement à Vancouver.



N.B.: - États-Unis: les crimes de violence étaient le vol qualifiés, les voies de fait graves, le viol et le meurtre.
- Canada: les crimes de violence étaient le vol qualifié, les coups et blessures, la tentative de meurtre, le viol, le meurtre et l'homicide involontaire coupable.

- Le taux des crimes de violence au Canada est bien inférieur à celui des États-Unis.
- Les taux de crimes de violence par rapport au chiffre de population ont augmenté beaucoup plus vite aux États-Unis qu'au Canada.
- Les raisons pour lesquelles le taux de crimes de violence est plus élevé aux États-Unis ne sont pas claires. Certains en attribuent la cause à des possibilités d'emplois et des possibilités sociales plus limitées pour les minorités, au plus grand nombre d'armes à feu par tête, et à une tradition de violence plus implantée.

Source: Statistique Canada, Statistiques de la criminalité, (Police), - 1965-1971;

Statistiques de la criminalité et de l'application des règlements de la circulation, 1972-1977;

FBI, Uniform Crime Reports, 1965-1977.

Section 2TENDANCES DU NOMBRE DE CAS TRAITÉS DANS LE SYSTÈME
DE JUSTICE PÉNALE

2.1	Diagramme montrant la réduction du nombre de personnes au cours des diverses étapes du processus de justice pénale	14
2.2	Diagramme montrant la suite donnée aux infractions à différents paliers du processus de justice pénale	15
2.3	Nombre d'adultes et d'adolescents accusés d'infractions figurant à l'index du crime, par sexe, Canada, 1968-1977	16
2.4	Personnes incarcérées dans les établissements de correction pour adultes, en taux par 100,000 habitants, Canada, 1967-1976	17
2.5	Pourcentages des prisonniers renvoyés sous garde avant le procès, 1972, 1974 et 1977, Canada et Angleterre	18
2.6	Population pénitentiaire masculine de 1968 à 1978, avec deux prévisions allant jusqu'en 1988	19

2.1

DIAGRAMME MONTRANT LA RÉDUCTION DU NOMBRE
DE PERSONNES AU COURS DES DIVERSES ÉTAPES DU PROCESSUS
DE JUSTICE PÉNALE

Ce diagramme donne une idée d'ensemble, quoique simple, du mouvement des adultes et des jeunes délinquants dans le système de justice pénale. Les taux de réduction indiqués s'appliquent à une combinaison d'infractions punissables par voie de mise en accusation et d'infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité, et peuvent être différents dans le cas d'infractions particulières et pour des juridictions différentes à l'intérieur du Canada. Les bandes de largeur différente que comporte le diagramme indiquent le volume relatif de cas qui se trouvent encore à l'intérieur du système à cette étape-là. La plupart des taux ont été confirmés à partir de plus d'une source. Même alors, ils ne constituent qu'une indication car il n'existe pas de données à l'échelle nationale qui permettent des comparaisons plus précises.

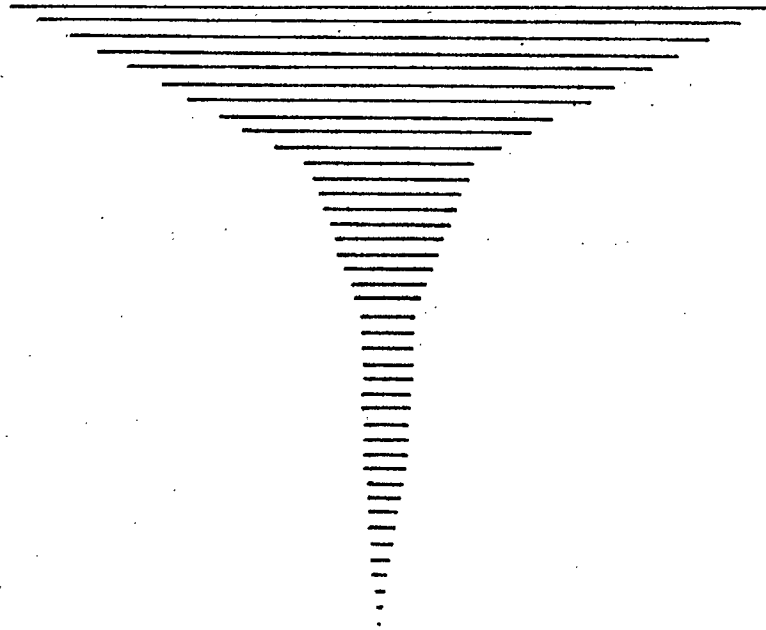
Toutes les personnes ayant
commis une infraction
(nombre évalué d'après les
déclarations de jeunes
délinquants)

1/5 de toutes les personnes
qui ont commis une infraction
sont contactées par la police

1/15 de tous les délinquants
sont accusés (1/3 de tous les
délinquants contactés)

1/20 de tous les délinquants
condamnés (3/4 des personnes
accusées)

1/600 de tous les délinquants
sont condamnés à l'emprisonnement
(1/30 des personnes condamnées)



- Une réduction importante se produit à chaque étape, moins de 1% de tous les auteurs d'infractions étant condamnés à l'emprisonnement.
- La réduction la plus importante, du point de vue du nombre des délinquants, se produit au début du processus. Un grand nombre de personnes ne sont jamais contactées par la police et un nombre plus faible mais encore considérable n'est jamais accusé.
- Un plus grand nombre de rapports de la part du public ou une évolution dans les capacités de la police pour identifier les délinquants pourraient entraîner une surcharge (e.g. des retards dans les procès) à certaines étapes du système de justice pénale.

Source: Rapports de Statistique Canada et études de recherches
spécifiques effectuées en Ontario et en Alberta.

2.2

DIAGRAMME MONTRANT LA SUITE DONNÉE
AUX INFRACTIONS 'A DIFFÉRENTS PALIERS DU PROCESSUS DE
JUSTICE PÉNALE

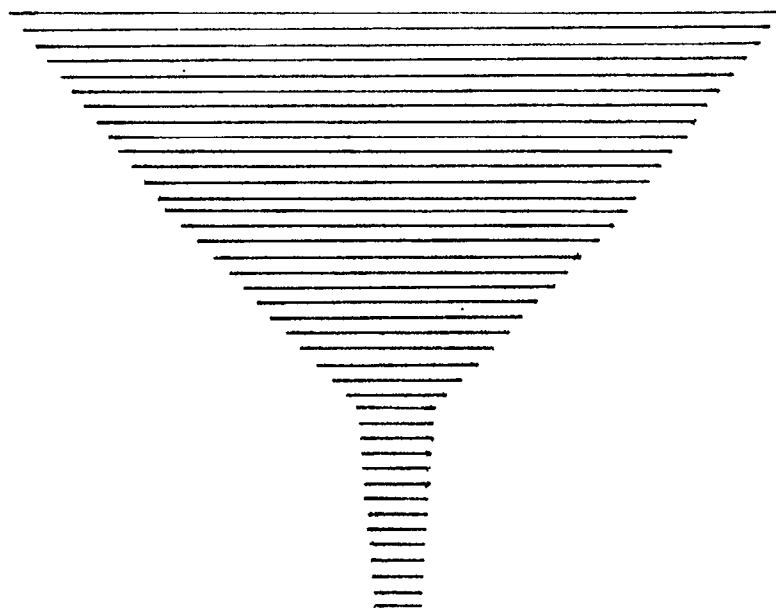
Ce diagramme montre l'issue des cas de victimes de crimes à trois grandes étapes du système de justice pénale. Comme il n'existe pas de données à l'échelle nationale, on a évalué les taux pour une infraction grave relativement fréquente (l'introduction par effraction) à partir d'études réalisées en Colombie-Britannique et en Ontario. Ces taux peuvent être différents pour d'autres infractions et pour d'autres juridictions à l'intérieur du Canada. Les bandes de largeurs différentes du graphique indiquent le volume relatif d'infractions traitées à divers points du système.

Tous les cas d'introduction par effraction dont les victimes ont eu connaissance (nombre évalué d'après une enquête de victimisation)

Les 3/5 de tous les cas d'introduction par effraction sont signalés à la police

1/10 de tous les cas d'introduction par effraction sont éventuellement classés par voie de mise en accusation (1/6 de tous les cas signalés à la police)

1/17 de tous les cas d'introduction par effraction aboutissent à une condamnation (3/5 de tous les cas classés par voie de mise en accusation)

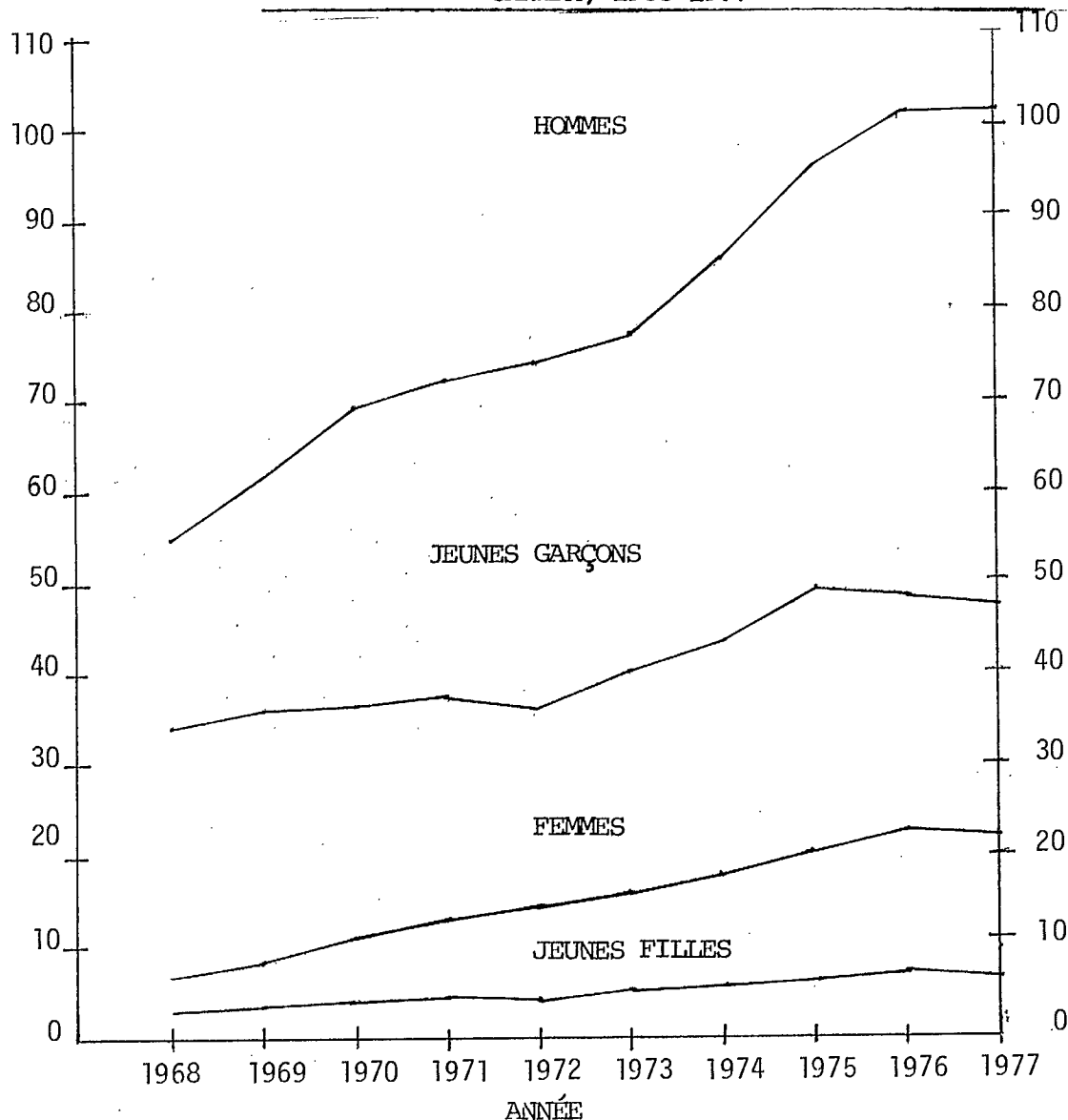


- Plus d'un tiers des infractions légalement définies comme graves ne sont jamais signalées par les victimes.
- Des condamnations s'ensuivent seulement pour une petite proportion des infractions subies ou signalées par les victimes.

Source: Statistique Canada, Statistiques de la police et des tribunaux pour 1971 et 1973 inclusivement, et études de recherches spécifiques menées en Colombie-Britannique et en Ontario.

2.3
NOMBRE
(EN MILLIERS)

NOMBRE D'ADULTES ET D'ADOLESCENTS ACCUSÉS
D'INFRACTIONS FIGURANT À L'INDEX DU CRIME, PAR SEXE,
CANADA, 1968-1977



N.B. - Les infractions figurant à l'index du crime comprennent ce qui suit: meurtre, homicide involontaire coupable, tentative de meurtre, viol, coups et blessures, vol qualifié, introduction par infraction, vol et vol de véhicules à moteur.

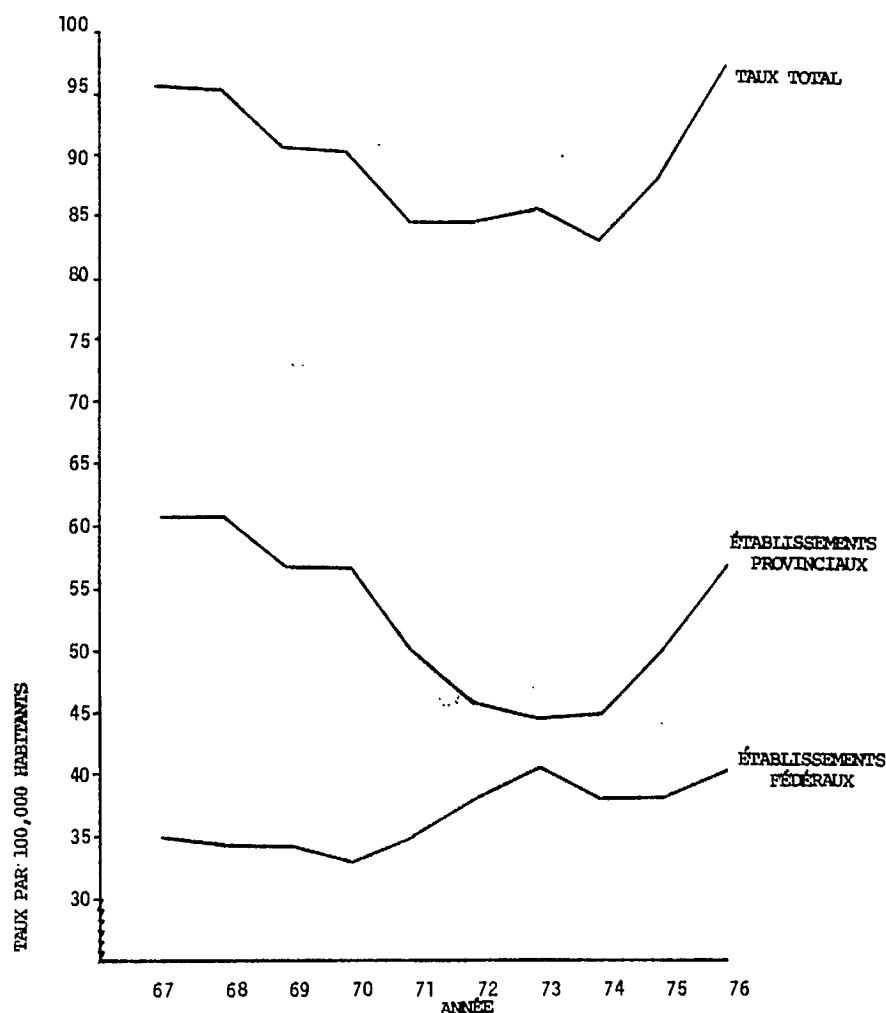
- Ce graphique montre des nombres absolus, et non des taux.

- Un plus grand nombre de personnes, en particulier d'hommes adultes, ont été accusés en 1977 qu'en 1968.
- Comme l'indiquent les tableaux 1.1 et 1.2, l'augmentation des taux des personnes accusées n'a pas progressé aussi rapidement que le nombre d'infractions.
- L'accroissement moindre du nombre d'adolescents accusés est peut-être dû à un plus grand recours à la déjudiciarisation pour les jeunes.

Source: Statistique Canada, Statistiques de la criminalité (Police), - 1968-1971
Statistiques de la criminalité et de l'application des règlements de la circulation - 1972-1977

2.4

PERSONNES INCARCÉRÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE
CORRECTION POUR ADULTES, EN TAUX PAR 100,00 HABITANTS,
CANADA, 1967-1976



N.B. - Ce taux ne comprend pas tous les délinquants détenus dans des hôpitaux ou des maisons de transition.

- Il exclut les jeunes détenus dans des centres d'éducation surveillée ou des établissements du genre.

- L'augmentation accusée depuis 1974 par la proportion de la population incarcérée est due essentiellement à des accroissements au niveau provincial.
- À partir de 1967, la hausse du nombre de personnes condamnées ne se reflétait pas de façon directe dans un accroissement de la population carcérale.
- Au niveau fédéral, la lente augmentation peut être due à la baisse du nombre de libérations conditionnelles accordées et un plus grand nombre de retours en prison consécutifs à l'introduction de la surveillance obligatoire.

Source: Statistique Canada, Statistiques des établissements de correction.

2.5

POURCENTAGES DES PRISONNIERS RENVOYÉS
SOUS GARDE AVANT LE PROCÈS
1972, 1974 et 1977, CANADA ET ANGLETERRE

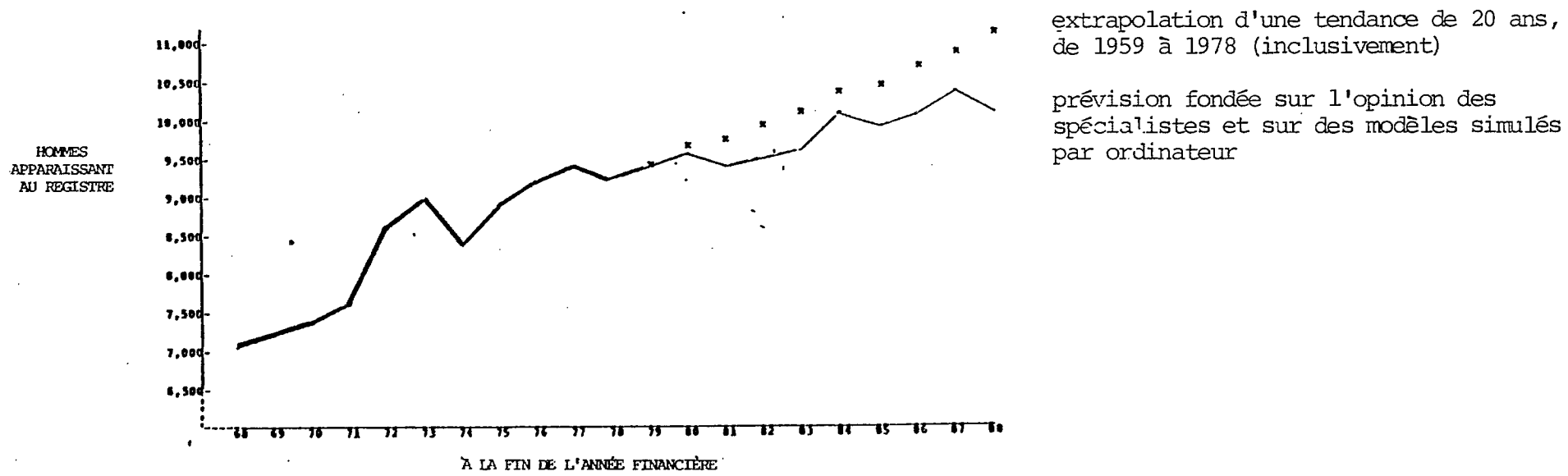
<u>CANADA</u>	<u>1972</u>	<u>1974</u>	<u>1977</u>
Population carcérale moyenne	19,688	20,712	23,203
Nombre moyen de prisonniers qui attendent leur procès	2,402	2,533	3,628
Pourcentage moyen de prisonniers qui attendent leur procès	12.2	12.2	15.5
<u>ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES</u>			
Population carcérale moyenne	38,328	35,547	41,570
Nombre moyen de prisonniers qui attendent leur procès	2,854	2,792	3,539
Pourcentage moyen de prisonniers qui attendent leur procès	7.4	7.8	8.5

N.B. - L'Angleterre a été choisie comme moyen de comparaison avec le Canada en raison de l'origine commune des procédures. Des données analogues n'existent pas pour les États-Unis. Les données canadiennes ne sont disponibles que pour ces années-là.

- Un plus grand nombre de personnes en prison attendent leur procès (dont beaucoup ne recevront pas de sentence d'emprisonnement) en 1977 qu'en 1972.
- La proportion de personnes en prison qui attendent leur procès au Canada est presque le double de celle de l'Angleterre.
- Ces augmentations sont dues probablement à l'accroissement du nombre des personnes accusées et aux pressions qui s'ensuivent pour les tribunaux.

Source: Nations Unies. Document de travail préparé pour le 5e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, 1975; Groupe d'étude national sur l'administration de la justice. Services correctionnels au Canada, 1977-1978; Secretary of State for the Home Department. Report of the Work of the Prison Department, 1972, 1973, 1977.

POPULATION PÉNITENTIAIRE MASCULINE DE 1968 À 1978, AVEC DEUX PRÉVISIONS
ALLANT JUSQU'EN 1988



N.B. - Ce graphique a été simplifié pour faciliter la présentation. Il ne comprend pas les limites de confiance ni les variations régionales.

• Les augmentations de la population pénitentielle à la fin de l'année ne devraient être que graduelles (et peuvent ne pas dépasser la capacité actuelle).

Source: Le Groupe de recherche, Projet de prévision du S.C.C. du printemps de 1979: Rapport final (Volume 1).

Section 3

TENDANCES DES DÉPENSES ET DU NOMBRE DE CAS TRAITÉS DANS LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

3.1	Dépenses au titre de différents services de justice pénale, Canada, 1977-1978	21
3.2	Dépenses de la police, des tribunaux et des services correctionnels Canada, 1961-1962 à 1977-1978	22
3.3	Dépenses dégonflées de la justice pénale fédérale, par Canadien, 1961-1977	24
3.4	Policiers par 1,000 habitants, Canada, Etats-Unis, Royaume-Uni, 1962 et 1976	25
3.5	Personnel de la police et de la sécurité privées, par 1,000 habitants: Ontario, 1969 et 1978	26
3.6	Personnel des pénitenciers, population carcérale et rapport détenu-personnel, Canada, 1966-1967 et 1978-1979	27
3.7	Dépenses fédérales moyennes par détenu et par libéré conditionnel, 1968 et 1978	27
3.8	Rapport détenu-personnel et dépenses des établissements de correction, Canada et Etats-Unis, 1977	28
3.9	Dépenses et personnel par délinquant, avec délinquants par 100,000 habitants, Canada, 1977 et Etats-Unis, 1976	29

3.1

DÉPENSES AU TITRE DE DIFFÉRENTS SERVICES
DE JUSTICE PÉNALE, CANADA 1977-1978

SERVICE DE JUSTICE	Dépenses totales (\$ million)	Dépenses par Canadien	% des dépenses totales
Services de police:	1,718	73.60	65.6
Services de procureur de la couronne:	51	2.20	1.9
Aide juridique (causes criminelles et aide judiciaire autochtone):	43	1.86	1.6
Services des tribunaux:	248	10.61	9.5
Indemnisation des victimes de crimes:	6	0.27	0.2
Services correctionnels pour adultes:	551	23.62	21.1
GRAND TOTAL	2,617	112.16	100.0

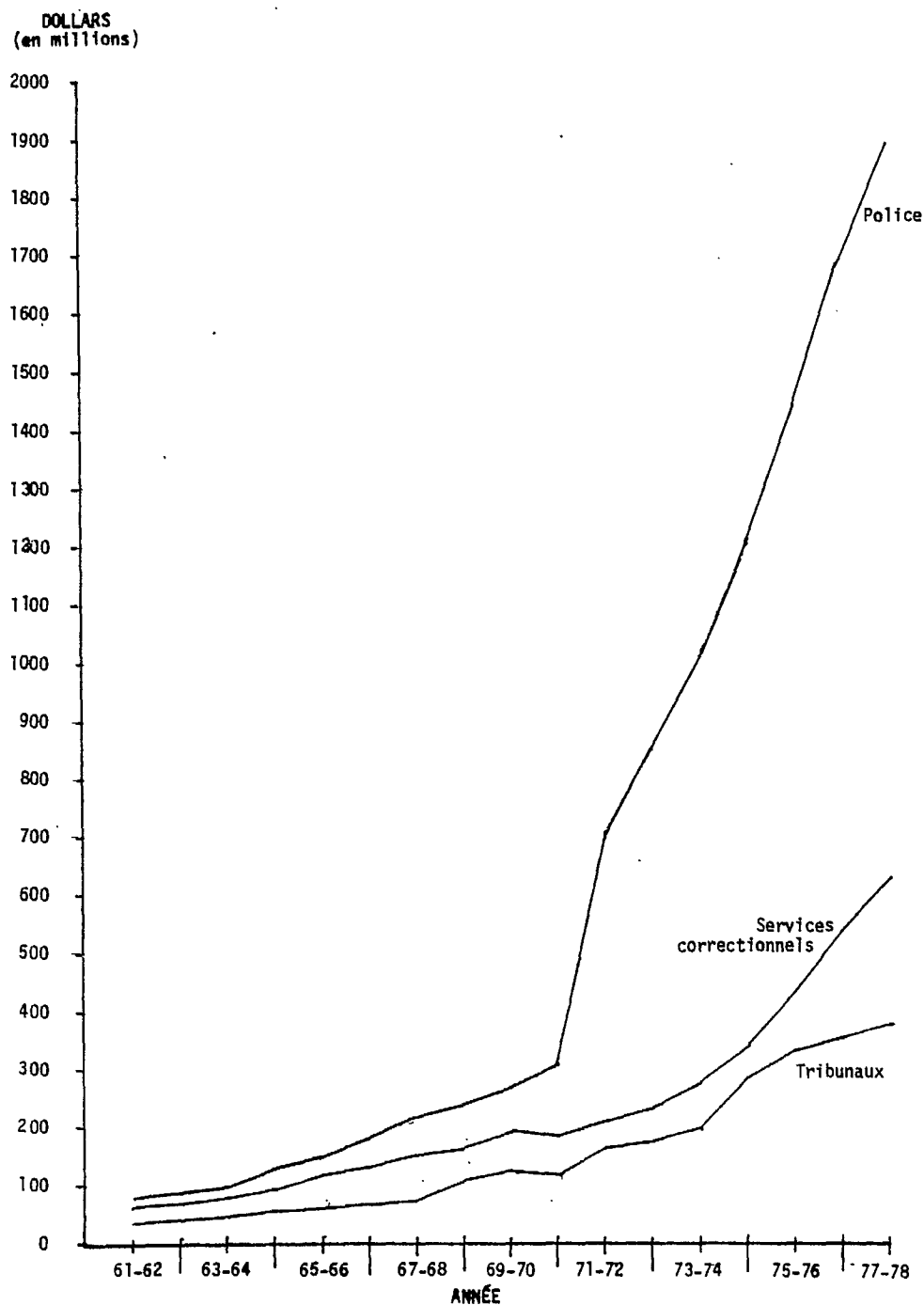
N.B.: - Les services des tribunaux comprennent les services de justice non pénale.
 - Les services de police ne sont pas nécessairement limités à la justice pénale. Toutefois, des études systématiques ont montré qu'une proportion allant de la moitié à trois quarts de ces services se rattache à des incidents criminels.
 - Ce tableau est modifié d'après le rapport du groupe d'étude national.

- . Près des 2/3 des dépenses de la justice pénale sont consacrées à la police.
- . 1/5 des dépenses se rattache aux services de correction pour adultes et 1/10 aux services des tribunaux.
- . Par comparaison avec la police, les tribunaux et les services correctionnels, il n'y a que de très faibles dépenses au titre de l'aide juridique et de l'indemnisation directe des victimes de crime; l'indemnisation des victimes représente environ 1/7 de l'aide juridique.

Source: Rapport du Groupe d'étude national sur l'administration de la justice, 1977-1978; Archives du ministère fédéral de la Justice (pour les données sur l'indemnisation des victimes); et estimations démographiques de Statistique Canada, octobre 1977.

3.2

DÉPENSES DE LA POLICE,
DES TRIBUNAUX ET DES SERVICES CORRECTIONNELS
CANADA, 1961-1962 À 1977-1978



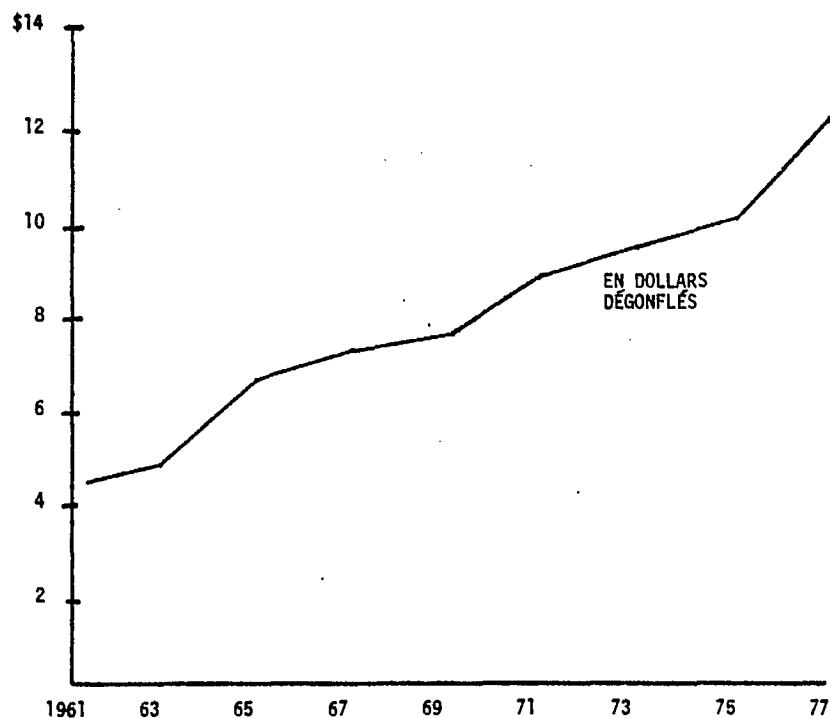
- N.B.:
- Les évaluations précises diffèrent de celles du tableau 3.1 pour diverses raisons techniques qui n'affectent pas les tendances générales.
 - Les dépenses de la police sont surestimées d'environ 10% parce que les revenus de la G.R.C., provenant des contrats provinciaux et municipaux, ne sont pas soustraits des coûts bruts.
 - Les dépenses relativement faibles des services de correction locaux figuraient sous la rubrique des tribunaux jusqu'en 1971.

- Les dépenses réelles au titre des services de police, de correction et de tribunaux ont augmenté de façon marquée depuis 1961.
- Une plus grande proportion des dépenses totales de la justice pénale va maintenant à la police (surtout en raison de changements d'orientation au niveau provincial).

Source: Criminal Justice Administration Expenditure in Canada: An Examination of Recent Trends. D.J. Demers, Ministère du Solliciteur général, Ottawa, 1979.

3.3

DÉPENSES DÉGONFLÉES DE LA JUSTICE
PÉNALE FÉDÉRALE, PAR CANADIEN, 1961-1977



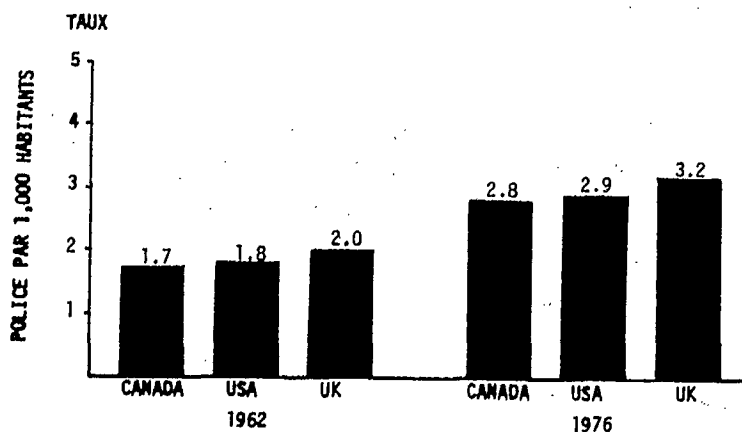
En dépit des effets de l'inflation, on a vu tripler, par Canadien, le chiffre des dépenses combinées au niveau fédéral pour la police, les tribunaux et les services correctionnels (cela peut être également vrai aux paliers provincial et local).

Source: Statistique Canada, Finances de l'administration fédérale, 1961-1977.

Statistique Canada, Comptes nationaux des revenus et des dépenses.

3.4

POLICIERS PAR 1,000 HABITANTS, CANADA, ÉTATS-UNIS
ROYAUME-UNI, 1962 et 1976

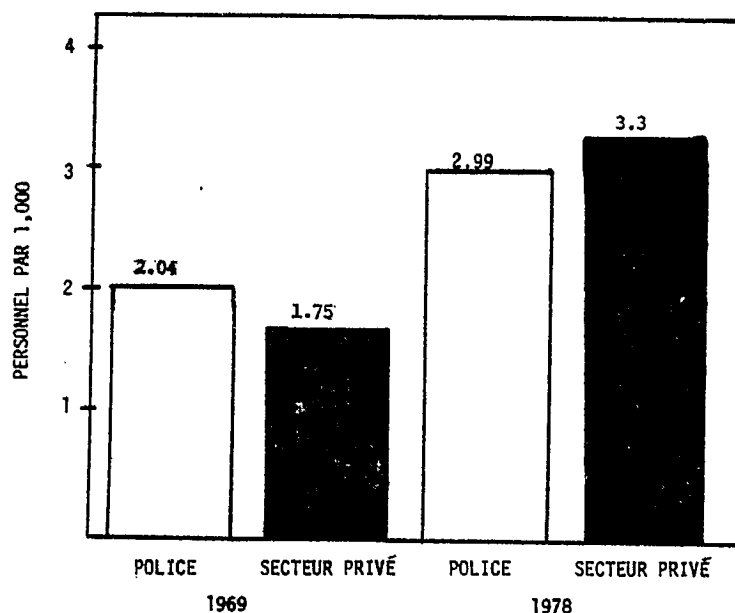


N.B.: Le personnel total de la police comprend tout le personnel, assermenté et civil, rémunéré au moyen des fonds de la police.

L'augmentation importante du nombre d'agents de police par personne au Canada trouve son parallèle aux États-Unis et au Royaume-Uni (bien que l'augmentation canadienne du taux de criminalité n'est peut-être pas aussi importante).

Sources: Statistique Canada No 85-204. Statistiques de l'administration policière, 1962, 1976; U.S. Bureau of Census; U.S. Department of Justice. Sourcebook of Criminal Justice Statistics, 1978; U.K. Central Statistical Office. Annual Abstract of Statistics, 1962, 1976.

3.5 PERSONNEL DE LA POLICE ET DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE, PAR 1,000 HABITANTS:
ONTARIO, 1969 ET 1978



- N.B.:
- "Sécurité privée" désigne les gardes de sécurité et les détectives avec ou sans licence employés par les agences de sécurité ou par des employeurs privés.
 - "Police" désigne les employés assermentés et civils de la Sûreté de l'Ontario et des services de police municipaux.
 - Le personnel licencié des agences de sécurité privée a augmenté de 110%, de 1969 à 1978; la Direction de l'enregistrement de la Sûreté de l'Ontario estime qu'il y a un nombre égal ou plus grand d'employés de sécurité interne non licenciés.
 - On a recours aux données de l'Ontario parce que des données nationales ne sont pas disponibles.

- Le nombre d'employés de la sécurité privée a dépassé le nombre d'employés de la police de 1969 à 1978 (du moins en Ontario).

Source: Direction de l'enregistrement de la Sûreté de l'Ontario
Statistique Canada, Division de la statistique judiciaire.

3.6

PERSONNEL DES PÉNITENCIERS, POPULATION CARCÉRALE
ET RAPPORT DÉTENU-PERSONNEL, CANADA, 1966-1967 ET 1978-1979

	<u>1966-1967</u>	<u>1978-1979</u>
Détenus (dénombrement moyen)	7,444	9,481
Personnel de correction	3,714	7,993
Rapport détenu-personnel	2.0:1	1.2:1

N.B.: exclut le personnel de l'administration centrale.

- Le personnel de correction a augmenté beaucoup plus vite que la population carcérale de 1966 à 1977.

Sources: Ministère du Solliciteur général, Rapport annuel 1966-1967

Groupe d'étude national sur l'administration de la justice,
Services correctionnels du Canada 1977-1978.

3.7

DÉPENSES FÉDÉRALES MOYENNES PAR DÉTENU
ET PAR LIBÉRÉ CONDITIONNEL, 1968 ET 1978

	<u>1968-1969</u>	<u>1978-1979</u>
Dépenses moyennes par an par détenu	\$8,900	\$28,900
Dépenses moyennes par an par libéré conditionnel	(\$800)	\$ 1,900

N.B.:

- Les chiffres ont trait aux dépenses réelles.
- La plus grande partie de l'augmentation est due à l'inflation.
- Ces chiffres ne comprennent pas les impôts frappant les gains des libérés conditionnels.
- Le chiffre de la libération conditionnelle pour 1968 est tiré d'une source secondaire.

- Les dépenses moyennes par libéré conditionnel sont inférieures à 1/10 du coût d'un détenu dans un établissement.

Sources: Chambre des Communes, Délibérations du Comité de la justice
et des questions juridiques, témoignage
préparé par W. Bellman, 10 février 1972;

Services financiers du S.C.C.

3.8

RAPPORT DÉTENU-PERSONNEL ET DÉPENSES
DES ÉTABLISSEMENTS DE CORRECTION,
CANADA ET ÉTATS-UNIS, 1977

	<u>Canada</u>	<u>États-Unis</u>
Total des dépenses des services de correction	\$551,473,000	\$4,934,067,000
Total des dépenses des établissements	\$427,934,000	\$3,896,170,000
Personnel à plein temps des établissements	17,871	190,916
Nombre total de détenus (dénombrement quotidien moyen)	23,203	434,924
Détenus par 100,000 habitants	100	200
Dépenses des établissements (par détenu)	\$18,443:1	\$8,958:1
Rapport détenu-personnel	1.3:1	2.3:1

N.B.: - Les coûts des services correctionnels désignent les coûts des centres correctionnels communautaires, de la probation, de la libération conditionnelle et de l'administration ainsi que les coûts d'exploitation des établissements.

- Les coûts ne comprennent pas les dépenses en capital.

- Les dépenses moyennes du Canada au titre des établissements dépassent celles des juridictions des États-Unis.
- Le Canada a un plus grand nombre d'employés par détenu que les États-Unis.

Sources: Groupe d'étude national sur l'administration de la justice, Services correctionnels au Canada 1977-1978;

U.S. Department of Justice, L.E.A.A., et U.S. Bureau of the Census, Expenditure and Employment Data for the Criminal Justice System, 1978;

U.S., National Criminal Justice Information and Statistics Service, Sourcebook of Criminal Justice Statistics - 1978;

U.S. Department of Justice, Census of Jails and Survey of Jail Inmates 1978 - Preliminary Report.

3.9

DÉPENSES ET PERSONNEL PAR DÉLINQUANT, AVEC
DÉLINQUANTS PAR 100,000 HABITANTS.
CANADA, 1977 ET ÉTATS-UNIS, 1976

	<u>1977</u> <u>CANADA</u>	<u>1976</u> <u>ÉTATS-UNIS</u>
Dépenses combinées au titre de la probation et de la libération conditionnelle	\$58,937,000	\$727,571,000
Agents de probation et de libération conditionnelle	2,417	36,588
Délinquants adultes sous surveillance communautaire	57,648	1,525,705
Rapport dépenses: délinquant	\$1,022:1	\$477:1
Rapport délinquant: agent	23.9:1	41.7:1
Délinquants adultes sous surveillance communautaire par 100,000 habitants	248	709

N.B.: Les chiffres les plus récents pour les États-Unis s'appliquaient à l'année 1976. Aucun changement important ne s'est produit d'une année à l'autre au cours des années précédentes.

Le Canada a beaucoup moins recours que les États-Unis à la probation et à la libération conditionnelle (cette différentielle est beaucoup plus importante que dans le cas des prisons au tableau 3.8).

Le Canada a des dépenses beaucoup plus élevées que les États-Unis, par délinquant, au titre de la probation et de la libération conditionnelle.

Sources: Groupe d'étude national sur l'administration de la justice, Services correctionnels du Canada, 1977-1978; U.S., National Criminal Justice Information and Statistics Service, Sourcebook of Criminal Justice Statistics - 1978; U.S. Department of Justice, L.E.A.A., et U.S. Bureau of the Census, Expenditure and Employment Data for the Criminal Justice System 1976.

Section 4TENDANCES DE LA RECHERCHE EN MATIÈRE DE JUSTICE PÉNALE,
TENDANCES DE L'OPINION PUBLIQUE, ET ÉVOLUTION

4.1	Tendances internationales de la recherche en matière de justice pénale	31
4.2	Certaines indications de l'opinion publique canadienne relativement à la justice pénale	34
4.3	Périodes d'évolution de la justice pénale canadienne	36
4.4	Hypothèses concernant l'évolution de la criminalité et de la justice pénale dans les années 1980	38

Vous trouverez plus bas les points saillants des tendances récentes de la recherche. Ils sont basés sur une étude des rapports de recherche au Canada, aux Etats-Unis et au Royaume Uni. Même s'il faut être prudent dans notre façon d'examiner, par rapport au Canada, les résultats de recherches faites dans d'autres pays, on retrouve un accord important entre ces juridictions dans les principales conclusions. L'amélioration de l'efficacité de la police, des tribunaux et des programmes correctionnels au Canada exigera sans aucun doute une expérimentation systématique de ces tendances, ainsi que des évaluations des pratiques canadiennes.

OPINIONS GÉNÉRALES	RÉSULTATS DE LA RECHERCHE	OPTIONS PROMETTEUSES	INCIDENCES
I. <u>Productivité de la police</u>			
- Accroître le nombre des agents de patrouilles permettra de réduire la criminalité et augmentera la satisfaction du public.	- L'accroissement de l'effectif des patrouilles à pied ou en voiture n'a pas eu d'effet sur la criminalité ou la satisfaction du citoyen.	- Stratégies possibles concernant les patrouilles: -patrouille de saturation -force dédoublée -travail policier par équipes	- Ne plus continuer de "toujours suivre la même ligne". - Encourager une expérimentation systématique portant sur des stratégies orientées d'utilisation des ressources.
I. <u>Efficacité des services correctionnels pour les jeunes et les adultes</u>			
- Des programmes dans les prisons (counselling, éducation et formation professionnelle), une incarcération plus longue, et une surveillance communautaire plus serrée réduiront la récidive.	- Une application plus étendue des techniques traditionnelles de correction est en grande partie inefficace. - Les solutions de rechange à l'emprisonnement, mises en oeuvre dans la collectivité, sont moins coûteuses et tout aussi efficaces pour diminuer la récidive.	- Le traitement peut se révéler efficace, si les administrateurs déterminent ce qui convient le mieux selon le type de délinquant et le genre de situation.	- Encourager les solutions de rechange à l'incarcération. - Promouvoir des programmes correctionnels qui soient conçus systématiquement, mis en oeuvre avec esprit de suite et évalués avec soin.

OPINIONS GÉNÉRALES

RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

OPTIONS PROMETTEUSES

INCIDENCES

III. Pouvoir discrétionnaire

- | | | | |
|--|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Il existe de la discrimination et de la disparité dans le processus de justice pénale. | <ul style="list-style-type: none"> - Il arrive que des délinquants dans des situations analogues soient traités différemment parce que des contraintes d'ordre organisationnel permettent aux représentants individuels de suivre leurs conceptions personnelles. | <ul style="list-style-type: none"> - Stratégies pour structurer le pouvoir discrétionnaire et aider les décideurs: <ul style="list-style-type: none"> -conseils de sentencing -principes directeurs de sentencing et de libération conditionnelle. | <ul style="list-style-type: none"> - Encourager la conception et l'évaluation d'innovations qui aideront les décideurs, donneront une structure au pouvoir discrétionnaire, et assureront l'égalité devant la loi. |
|--|--|--|---|

IV. Prévention communautaire du crime

- | | | | |
|---|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - La prévention du crime est la responsabilité première des organismes de justice pénale. | <ul style="list-style-type: none"> - La prévention communautaire "défensive" du crime a manifestement réduit la criminalité (par exemple, le programme de Seattle a réduit les cambriolages de 50% en un an). - Les mesures "positives" qui ont été tentées n'ont pas réduit le crime de façon marquée (e.g. chômage, loisirs). | <ul style="list-style-type: none"> - Les stratégies "défensives" peuvent réduire les occasions de crime <ul style="list-style-type: none"> -espace défendable -agencement de l'environnement -programmes communautaires de prévention du crime. | <ul style="list-style-type: none"> - Promotion, expérimentation et évaluation de la prévention communautaire du crime. - La répression du crime est une responsabilité de la collectivité tout autant que des organismes de justice pénale. |
|---|---|--|---|

V. Victimisation criminelle
et réaction du public

- | | | | |
|---|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Le système de justice pénale est axé sur ceux qui commettent des crimes et ceux qui les combattent. | <ul style="list-style-type: none">- Conclusions d'études très variées de victimisation:<ul style="list-style-type: none">-le crime crée de grandes préoccupations chez le public;-un grand nombre de crimes ne sont pas signalés à la police par les victimes;-le crime a un effet considérable d'ordre social, physique, économique et émotionnel sur les victimes. | <ul style="list-style-type: none">- Élaboration de programmes détaillés et bien intégrés d'aide aux victimes:<ul style="list-style-type: none">-indemnisation-aide aux personnes traumatisées-services spéciaux pour personnes âgées, handicapés, enfants et femmes. | <ul style="list-style-type: none">- Soutien accru de la recherche et de programmes visant à répondre aux besoins d'ordre social, émotionnel et pratique des victimes. |
|---|--|--|---|

VI. Délinquance juvénile

- | | | | |
|---|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Il est possible d'éliminer les causes de la délinquance juvénile par des programmes qui modifient le comportement ou la personnalité des délinquants. | <ul style="list-style-type: none">- Les programmes traditionnels de prévention de la délinquance sont en grande partie inefficaces. | <ul style="list-style-type: none">- Stratégies possibles de prévention de la délinquance:<ul style="list-style-type: none">-formation professionnelle accrue-programmes de déjudiciariation de la police reliés au counselling familial pour certains délinquants. | <ul style="list-style-type: none">- Encourager une évaluation détaillée des programmes de prévention de la délinquance.- Encourager le traitement dans la collectivité, le counselling familial, les programmes de traitement par la formation professionnelle et le recours aux bénévoles. |
|---|---|---|--|
-

4.2

CERTAINES INDICATIONS DE L'OPINION PUBLIQUE CANADIENNE
RELATIVEMENT À LA JUSTICE PÉNALE

Les questions reliées à la justice pénale ont fait l'objet de nombreuses enquêtes d'opinion publique au cours de la dernière décennie. Les paragraphes qui suivent énoncent brièvement les résultats de ces sondages sur plusieurs points. Il convient de noter qu'à l'égard de plusieurs questions les données semblent contradictoires. C'est là un phénomène inévitable lorsque les données des sondages, qui sont superficielles et prêtent à confusion, sont comparées avec les résultats d'enquêtes plus approfondies sur les mêmes questions. Dans bien des cas, ce dernier genre d'études fait peser des doutes sur la fiabilité et la validité des données du sondage d'opinion publique.

Préoccupations et craintes vis-à-vis du crime

Lorsqu'on leur a demandé de faire un choix parmi une liste de problèmes sociaux, sept Canadiens sur dix ont situé le crime et la délinquance (voulant sans doute dire sa réduction) parmi les grands problèmes, en lui attribuant systématiquement la deuxième ou la troisième place dans l'ordre de leur préoccupation sur le plan social, après l'inflation et le chômage. En outre, six Canadiens sur dix croient que la criminalité augmente.

Toutefois, lorsqu'on demande aux Canadiens d'indiquer, d'une façon générale, ce qui constitue à leurs yeux des problèmes sociaux, il en est peu qui mentionnent le crime et la délinquance, cet élément n'ayant pas une place prédominante parmi leurs préoccupations quotidiennes. Les sondages montrent également que seulement de un à trois Canadiens sur dix craignent d'être victimes d'un crime commis par un inconnu ou de marcher dans leur quartier la nuit.

Police

Dans l'ensemble, les Canadiens ont une attitude très favorable à l'égard de la police. Ils lui attribuent généralement des caractéristiques personnelles et morales favorables et semblent satisfaits de la manière dont elle remplit ses fonctions. Les attitudes les plus positives se retrouvent chez les citoyens qui n'ont pas eu de contact avec la police ou qui n'ont eu ni expérience ni connaissance de mauvais comportement de la police dans l'exercice de ses fonctions. Tout en croyant à la compétence de la police en général, le public ne lui voit pas la même efficacité pour la solution de crimes spécifiques. Cela est particulièrement vrai des victimes. Qui plus est, les victimes, par la suite, manifestent souvent le regret d'avoir appelé la police en raison du temps perdu et des ennuis qu'entraînent les poursuites.

- 2 -

Pratiques de sentencing

D'après les sondages, quatre Canadiens sur dix estimaient que les tribunaux ne se montraient pas assez sévères envers les criminels en 1966. Sept Canadiens sur dix sont maintenant de cet avis. Au cours des trois dernières années, cette tendance s'est stabilisée. À l'égard des catégories générales du crime, les sondages ont aussi tendance à montrer que les peines jugées convenables par les Canadiens sont souvent très sévères et plus dures que celles qu'imposent effectivement les tribunaux.

Toutefois, des études approfondies sur les attitudes concernant les peines à imposer dans le cas de catégories précises de délinquants et de crimes semblent montrer que les Canadiens sont peut-être beaucoup plus tolérants et plus près des attitudes actuelles des tribunaux que ne l'indiquent les sondages, nécessairement plus superficiels.

Buts du sentencing

Bien qu'il n'existe apparemment aucun accord entre les Canadiens sur le but souhaitable du sentencing ou de l'incarcération, un nombre légèrement plus élevé de Canadiens, cinq ou six sur dix, semblent être en faveur de la "réinsertion sociale". Mais tout en estimant que le but du sentencing devrait être la réinsertion sociale, les Canadiens semblent croire que l'accent est mis, dans la réalité, sur la punition des criminels. Ils se montrent pessimistes au sujet des prisons et de leurs effets. Beaucoup s'opposent également aux mesures correctionnelles que les administrateurs considèrent habituellement comme des instruments de réinsertion sociale, en particulier si elles entraînent le côtoiement de criminels comme ce serait le cas dans les foyers de transition.

Source: Sondages d'opinion et études systématiques faites au Canada.

4.3 PÉRIODES D'ÉVOLUTION DE LA JUSTICE PÉNALE CANADIENNE

I La création des institutions du système de justice, 1868-1880

- Création du ministère de la Justice (1868) et de la Cour Suprême (1875);
- Établissement de la Police du Dominion (1868) et de la Gendarmerie royale du Nord-Ouest (1873);
- Construction de quatre nouveaux pénitenciers en diverses régions du Canada, 1873-1880.

II Période d'établissement de la législation, 1892-1908

- Adoption du premier Code criminel canadien;
- Première loi sur la libération conditionnelle, 1899 ("Ticket-of-Leave Act");
- Premiers contrats de services de police avec les provinces, Alberta et Saskatchewan, 1905 (annulés en 1917);
- Première loi sur les jeunes délinquants, 1908;
- Première loi sur les stupéfiants (Loi sur l'opium), 1908.

III Période de consolidation, 1910-1955

- Constitution de la G.R.C. (1920) à partir de la Police du Dominion et de la Gendarmerie royale du Nord-Ouest, après que cette dernière eut maintenu l'ordre pendant la grève générale de Winnipeg où la police municipale s'était jointe aux grévistes;
- Ouverture des pénitenciers de la Saskatchewan (1911) et de Collins Bay (1937), et de la Prison des femmes (1934);
- La G.R.C. a repris ses services de police sous contrat avec la Saskatchewan (1928) et l'Alberta (1932), et a conclu des contrats avec le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'île-du-Prince-Édouard (1932), la Colombie-Britannique et Terre-Neuve (1950);
- Premier contrat municipal de la G.R.C. Flin Flon (1935);
- Rapport de la Commission Archambault (1938) qui recommandait des réformes libérales après une série d'émeutes dans les prisons.

IV L'ère des réformes, 1955-1979

- Révision et réorganisation du Code criminel, 1955;
- Commission Fauteux (1956), Commission Ouimet (1969), et Commission royale McKenzie sur la sécurité (1969);
- Lancement d'un important programme de construction de pénitenciers, 1959-1963;
- Création de la Commission nationale des libérations conditionnelles, 1959.

Les années 1970

- La crise d'octobre au Québec, 1970;
- Création de la Commission de réforme du droit, 1971;
- Création de nombreux comités nationaux, de groupes d'étude, etc., 1971-76;
- Abolition de la peine capitale, 1976;
- Les établissements fédéraux de correction sont au nombre d'environ soixante;
- Sous-comité parlementaire sur le régime d'institutions pénitentiaires;
- Commissions McDonald, Keable, Laycraft, Krever, chargées de faire enquête sur les activités de la G.R.C., 1977- .

HYPOTHÈSES CONCERNANT L'ÉVOLUTION DE LA CRIMINALITÉ
ET DE LA JUSTICE PÉNALE DANS LES ANNÉES 1980

Ce tableau illustre les tendances et l'évolution éventuelles dans les domaines socio-économique, technologique, et social en général, qui peuvent avoir des effets en ce qui a trait au crime et au système de justice pénale. Tant les tendances que les effets relèvent de la spéculation, mais elles sont basées sur un grand nombre de sources, dont Statistique Canada, des hypothèses et des rapports de recherche en criminologie.

TENDANCE/ÉVOLUTION	RÉSULTAT PROBABLE
<u>Socio-économique</u>	
Le nombre de sujets masculins dans le groupe d'âge "Jeunes délinquants" a atteint un sommet vers la fin des années 1970 et continuera de baisser jusqu'au début des années 1990. Ce groupe d'âge se rattachera au groupe d'âge adulte enclin au crime au cours des années 1980.	- Ralentissement de l'augmentation ou diminution nette de la criminalité et de la délinquance juvéniles. - Augmentation continue de la criminalité adulte jusque vers le milieu des années 1980.
Continuation d'un taux élevé de chômage/d'inflation.	(Relation incertaine entre le chômage élevé et la criminalité).
Fortes pressions sur les gouvernements en vue d'une réduction des dépenses.	- Importance accrue donnée à la recherche évaluative, particulièrement à l'analyse coûts-bénéfices. - Recherche de programmes moins coûteux. - Pression accrue en vue d'une plus grande coordination fédérale-provinciale-municipale et d'un transfert de services afin de réduire les doubles emplois et d'augmenter l'efficacité. - Pression en vue d'une privatisation de certains services publics pour des raisons d'efficacité.

Social

Importance plus grande accordée aux espaces privés par rapport aux espaces publics (par exemple, préférence donnée aux allées marchandes encloses, aux condominiums, par rapport aux magasins situés au bord de rues; condominiums.)

Tolérance moindre du public à l'égard du crime de type "parasitaire" et particulièrement des crimes de violence (voir aussi tableau 4.2).

Plus de tolérance du public pour les styles de vie individuels.

Augmentation du souci des droits individuels.

Plus grande attention aux droits des victimes et remède à leurs inquiétudes.

- Expansion continue de l'industrie de la sécurité privée.
- Pression du public en vue de mesures plus punitives, y compris des peines d'emprisonnement plus longues et plus nombreuses pour les auteurs de crimes de violence et d'infractions contre les biens.
- Décriminalisation de certains crimes sans victime.
- Appels plus nombreux en faveur d'un plus grand examen du public et d'une plus grande obligation de rendre compte de la part des services de police et du corps judiciaire.
- Les droits des délinquants continueront d'être une importante préoccupation.
- Préoccupations à l'égard des droits des personnes qui ont affaire avec le "système de justice privé", par exemple la sécurité privée, la discipline des employés, les systèmes de déjudiciarisation.
- Programmes d'indemnisation des victimes plus élaborés.
- Recherche d'autres moyens de réparation.
- Création d'agences d'aide aux victimes.

TENDANCE/ÉVOLUTION

RÉSULTAT PROBABLE

Technologique

Application accrue de la technologie avancée dans tous les secteurs de la société.

Par exemple: utilisation accrue des ordinateurs et accélération du mouvement vers la société "sans argent".

- Augmentation du crime relié à l'ordinateur (argent et information).
 - Moins d'occasions de vol d'argent.
 - Création de nouvelles formes de "criminalité en col blanc" qui profitent des techniques nouvelles.
 - Pression pour améliorer les moyens dont dispose la police afin de combattre le crime très spécialisé.
 - Souci plus grand d'équilibrer les libertés individuelles par rapport à des méthodes d'application de la loi à technologie avancée.
-

